



15 mai 2009

Gérer le changement: Améliorer les services fournis par le BIT

Introduction

1. Le présent Avis est publié en vertu de l'article 8 de la Constitution de l'OIT, qui délègue au Directeur général la responsabilité de la bonne marche du Bureau.
2. Le présent Avis prend effet à compter de sa date de parution.

Contexte

3. Aux termes de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et de la résolution qui l'accompagne ¹, le Directeur général est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir les moyens par lesquels l'Organisation appuiera les Membres dans les efforts qu'ils déploient. L'Organisation doit «revoir et adapter ses pratiques institutionnelles afin d'améliorer sa gouvernance et de renforcer ses capacités, de manière à tirer le meilleur parti de ses ressources humaines et financières...» ².
4. A sa 304^e session (mars 2009), le Conseil d'administration a entériné le Cadre stratégique pour 2010-2015, en vertu duquel le Bureau est tenu de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités et de gestion du changement ³. Il a par ailleurs adopté un Plan de mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, qui identifie de façon systématique, sous la forme d'une feuille de route détaillée, tous les domaines dans lesquels des mesures seront prises au titre du suivi de la Déclaration, de son annexe et de la résolution qui l'accompagne ⁴. Ce plan est conçu de manière à répondre à la nécessité d'agir vite, comme le demande la Déclaration, et à consolider des réformes importantes déjà engagées par le Bureau qui doivent être continuées et approfondies.

¹ BIT: Résolution concernant le renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le contexte de la mondialisation, Conférence internationale du Travail, 97^e session, Genève, 2008.

² Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, annexe, II (A). Voir aussi l'Avis du Directeur général d'août 2008.

³ Document GB.304/PFA/2.

⁴ Document GB.304/SG/DECL/1(Rev.).

La gestion du changement

5. Etant donné que c'est l'équipe de direction qui guidera le changement et la réforme décrits dans la feuille de route susmentionnée, j'ai confié la gestion de ce changement à la directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration (ED/MAS). Elle sera secondée dans cette fonction par un conseiller spécial qui s'occupera de la mise en œuvre du programme de gestion du changement afin d'accélérer le rythme de la réforme.
6. La directrice exécutive et son conseiller spécial travailleront avec les dirigeants régionaux et sectoriels ainsi qu'avec le personnel et ses représentants pour faciliter l'élaboration et l'application de mesures qui soient de nature à induire un changement véritable. Conformément aux décisions du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail, de telles mesures auront pour but: a) d'adapter les structures et les méthodes de travail du Bureau compte tenu des meilleures pratiques en vigueur dans le système des Nations Unies; b) de renforcer la cohérence et la coopération au sein du Bureau; et c) de renforcer la capacité de la direction de conduire le changement.

a) Adapter les structures et le mode de fonctionnement du Bureau

7. Lors de sa 304^e session, dans le cadre du réexamen de la structure extérieure de l'OIT⁵, le Conseil d'administration a approuvé des propositions visant à adapter les structures et le mode de fonctionnement du Bureau en vue de mieux répondre aux besoins des Membres.
8. La directrice exécutive coordonnera la mise en œuvre des modifications qu'il a été convenu d'apporter à la structure extérieure de l'OIT, et notamment la mise en place des équipes d'appui technique au travail décent, la clarification des rôles et attributions des différents responsables et le déploiement d'IRIS dans les régions.
9. De plus, la directrice exécutive définira le système de responsabilisation, les mesures d'encouragement et les mécanismes de conformité nécessaires pour garantir une utilisation et une gestion rationnelle des ressources.

b) Renforcer la cohérence et la coopération au sein du Bureau

10. Afin de mettre en œuvre la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, son annexe et la résolution qui l'accompagne, il est nécessaire de renforcer la cohérence et la coopération au sein du Bureau, ainsi qu'entre le siège et les services extérieurs. A cet effet, il y aura lieu d'adopter des méthodes de travail qui mettent davantage l'accent sur le travail d'équipe et le partage des responsabilités dans l'ensemble du Bureau ainsi que sur le travail en collaboration au sein des régions et entre elles.
11. La directrice exécutive mettra au point avec les unités concernées des moyens d'encourager et de favoriser l'adoption de nouvelles méthodes de travail, par exemple grâce à de meilleures techniques de communication, à des formations ciblées, au nouveau système de suivi du comportement professionnel et à la mise en commun de bonnes pratiques.

c) Renforcer la capacité de la direction de conduire le changement

12. Les cadres du siège et des bureaux extérieurs jouent un rôle décisif dans la conduite du changement. Pour s'acquitter de cette fonction, ils doivent avoir une idée claire de leurs rôles et de leurs attributions, bien connaître les grands principes d'action et s'appuyer sur des outils et mécanismes appropriés.

⁵ Documents GB.304/PFA/5 et GB.304/PFA/5(Add.).

13. Compte tenu de ce qui précède, la directrice exécutive passera en revue toutes les procédures internes et recommandera des modifications visant à aider les responsables à exercer leurs fonctions de direction. Elle coordonnera la mise au point de systèmes d'appui à l'intention des responsables pour que ceux-ci aient accès aux informations et aux éléments d'orientation dont ils ont besoin pour la bonne exécution de leurs tâches.
14. En présentant les Propositions de programme et de budget pour 2010-11, j'ai dit que j'étais résolu à mobiliser toutes les ressources du BIT – humaines, financières et structurelles – pour apporter à nos mandants l'assistance requise dans les plus brefs délais. Cela ne sera pas facile, mais je sais que je peux compter sur votre appui et sur votre coopération à la mise en œuvre des changements nécessaires pour réaliser cet objectif important.

Juan Somavia
Directeur général